



Traité Demaï

Michna 5 - Chapitre 6

הַמְקַבֵּל זֵיתִים לְשֶׁמֶן, כְּשֶׁם שְׁחֹלְקִין בְּחֵלִין, כֵּן חֹלְקִין בְּתְרוּמָה.
רַבִּי יְהוּדָה אָמַר:
יִשְׂרָאֵל שֶׁקֶבֶל מְכָהֵן וּמִלּוֹי זֵיתִים לְשֶׁמֶן לְמַחְצִית שָׂכָר, הַמַּעֲשָׂרוֹת
לְבָעָלִים.

Celui qui accepte des olives pour fabriquer de l'huile, de même qu'ils partagent les revenus profanes, de même ils partageront la térouma. Rabbi Yehouda dit : un Israélite qui a reçu des olives d'un Cohen ou d'un Lévite pour fabriquer de l'huile pour la moitié du bénéfice, les dîmes reviennent aux propriétaires.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions